

Nom de l'élève :

Prénoms :

Classe :

Né(e) le : / / à Département :

RESPONSABLE LEGAL 1 – FINANCIER (Qui paie les frais scolaires)

Nom du représentant : Prénom :

Né(e) le : / / à Département :

Père Mère Autre Situation :

Adresse mail :

RESPONSABLE LEGAL 2

Nom du représentant : Prénom :

Né(e) le : / / à Département :

Père Mère Autre Situation :

Merci de cocher la case correspondante au choix de restauration

Elève Externe (Mon enfant ne mange pas au restaurant scolaire du lycée),

Elève Prestataire (Mon enfant ne prend pas son repas tous les jours au restaurant scolaire. Il peut y déjeuner quand il le souhaite en alimentant régulièrement le compte de sa carte d'accès¹ en chèque, en espèces ou via la plateforme Webresto,

Elève Interne (Mon enfant prend tous ses déjeuners au restaurant scolaire du lycée Guy Mollet et ses dîners, nuitées et petits déjeuners à l'Internat du Lycée Robespierre : Je règle la facture d'internat, après réception de l'avis aux familles, soit par prélèvement automatique (prélèvement mensuel) ou en une seule fois par chèque auprès des services de l'Intendance ou par virement bancaire.

**N.B. : A compter de cette rentrée 2020,
le régime d'élève Demi Pensionnaire Forfaitaire
n'est plus proposé.**

Année scolaire : 2020-2021

Je soussigné (e), responsable légal de l'élève
..... qui entre en classe de
..... durant cette année scolaire 2020/2021, déclare avoir pris connaissance des
conditions de règlement de la demi pension figurant dans le dossier d'inscription et les accepte.

Date : / /

Signature de l'intéressé(e) :

(précédée de la mention manuscrite de « lu et approuvé »)

N.B. :

**1/ En cas de perte, de vol ou de dégradation de la carte d'accès au restaurant scolaire, avertir dans les plus brefs délais les services d'intendance qui bloqueront l'usage de la carte.
La nouvelle carte sera facturée au coût de remplacement (7,50 €).**

2/ Les familles rencontrant des difficultés financières pour le règlement de la demi pension sont invitées à contacter au plus vite l'Assistante sociale du lycée et/ou les services de l'Intendance. Des solutions peuvent leur être proposées telles que la constitution d'un dossier de demande d'aide du Fonds Social Lycéen (sous conditions de ressources et selon un barème défini n'incluant pas les élèves Post bac dépendant du CROUS).

Joindre obligatoirement un relevé d'identité bancaire ou postale ci-dessous

(Le RIB ou RIP doit être impérativement au nom du responsable légal*)

Coller ou agraffer votre RIB ici

***Un élève majeur** peut percevoir la bourse nationale sur son compte **uniquement** s'il joint une autorisation écrite du responsable légal bénéficiaire de la bourse.

1 Cette carte peut également être utilisée au sein de la Cafétéria en alimentant au préalable le compte cafétéria distinct de celui de la cantine.